

# **BUREAU FEDERAL TELEPHONIQUE**

**VENDREDI 13 JUIN 2003**

## **Participaient :**

**Messieurs :** Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Pierre CAMOU, Jacques LAURANS, Christian DULLIN, Daniel ARNAUD, Michel PALMIE, Jean-Luc DRUAIS

## **Etaient excusés :**

**Messieurs :** Jean DUNYACH, Robert PINARD, Claude DOURTHE, Jean-Pierre GUIGNARD, Jo MASO, Guy PIERA, Jean-Louis BARTHES, Pierre VILLEPREUX

## **Assistaient aux travaux :**

**Messieurs :** Paul DE KEERLE,

Le Président Bernard LAPASSET ouvre la séance à 10H00

L'ordre du jour appelle les points suivants :

## **I- Budget prévisionnel 2003-2004**

Le Bureau Fédéral donne son accord sur la présentation budgétaire proposée sur quatre saisons allant de 2003-2004 à 2006-2007.

Depuis la dernière réunion du Comité Directeur, on peut noter de nouvelles recettes :

- +1,2 M€ de partenariat lié au CNR
- +1,5M€ sur le marketing fédéral (EDF, Société Générale, GMF, France Télécom).

René HOURQUET précise que les estimations budgétaires ont été faites avec une grande prudence et que, grâce aux efforts des responsables budgétaires, le résultat négatif prévisionnel présenté au Bureau Fédéral d'AGEN a été ramené de 5,7M€ à 3,43M€.

Concernant le compte de résultat d'exploitation du CNR pour l'année 2002-2003, celui-ci devrait se présenter une situation de quasi-équilibre.

Pour l'année 2002-2003, les charges s'élèvent à 3,9M€ pour 3,844M€ de recettes.

Concernant le bilan financier du CNR, il est décidé d'établir une fiche financière spécifique qui sera remise lors de l'Assemblée Générale des Clubs le 05/07/2003.

Le budget marketing est présenté globalisé.

## **II- Repêchage en Fédérale 1**

Il est procédé à l'examen des dossiers des sept clubs susceptibles d'être repêchés pour évoluer en Fédérale 1 la saison prochaine.

Il s'agit des clubs dont le classement à l'issue de la saison 2002-2003 s'établit ainsi :

- Strasbourg : 47<sup>ème</sup>,
- Mazamet : 50<sup>ème</sup>,
- Châteaurenard : 51<sup>ème</sup>,
- Coarrazay : 52<sup>ème</sup>,
- Niort : 61<sup>ème</sup>,
- Nantes : 85<sup>ème</sup>,
- Marseille : 90<sup>ème</sup>.

Les clubs de Mazamet et de Coarrazay ayant déjà fait l'objet d'un repêchage les saisons précédentes, il est décidé de ne pas les retenir.

Après discussion, le Bureau Fédéral procède au vote pour retenir deux clubs.

Le club de Strasbourg est repêché à l'unanimité.

Celui de Niort est retenu et promu à l'unanimité moins une voix, celle de Gilbert CHEVRIER.

Il est par ailleurs convenu, qu'en cas de nouvelles rétrogradations, les clubs de Marseille et de Nantes pourraient eux aussi être promus.

Concernant les éventuels repêchages en Fédérale 3, le principe « un club par département » doit être si possible maintenu.

### **III- Contrôle de gestion des clubs**

Suite aux décisions prises par le Conseil supérieur de la DNACG, les clubs de Bègles, Bourgoin, Colomiers et Narbonne se sont pourvus en appel devant la Commission d'Appel fédérale.

Les dossiers seront traités lors de la séance du 19/06/2003.

### **IV- Accord COTONOU**

Suite au courrier reçu du Ministère des Sports sur les éléments d'appréciation de l'accord de COTONOU, le Bureau Fédéral, dans l'attente de la signature d'un éventuel « Gentleman agreement » par les clubs de la LNR, décide de ne pas appliquer ledit accord.

### **V- Situation des clubs corses**

Le Bureau Fédéral donne son accord pour que le Comité de Corse étudie, avec les clubs corses : Bastia et Ajaccio, les mesures sportives et financières à mettre en place pour favoriser les échanges sportifs entre les clubs continentaux et les clubs corses.

Ces mesures concernent plus particulièrement la participation des équipes 2 des clubs continentaux qui, trop souvent, ne se déplacent pas en Corse.

Une aide de 76.200€ sera consentie à cet effet aux clubs continentaux.

### **VI- Avenant à la convention de mandat de G3A**

Sur proposition de René HOURQUET, le Bureau Fédéral donne son accord pour la signature d'un avenant à la convention de mandat existante entre la FFR et G3A dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'opération de réalisation du CNR.

Le montant correspondant à cet avenant est de 76.200€.

### **VII- Travaux de rénovation au siège de la FFR.**

Le Bureau Fédéral donne son accord pour autoriser la première tranche des travaux de rénovation du siège rendus nécessaires dans le cadre de la préservation du patrimoine fédéral.

Il accepte d'augmenter la ligne budgétaire initialement prévue à 75.000€ pour la faire passer à 100.000€.

### **VIII- Frais de déplacements à l'occasion du Congrès de Tarbes**

Le Bureau Fédéral donne son accord sur les modalités de remboursement des membres des commissions convoquées au Congrès de Tarbes.

- « tarif voiture individuelle » si deux personnes ou plus voyagent dans le même véhicule.
- Tarif SNCF 1<sup>ère</sup> classe si une seule personne.
- Pas de remboursement du dîner de gala.

## **IX- Règlements généraux**

Le bon à tirer des Règlements généraux de la FFR a été signé hier le 12/06/2003.

La fabrication est lancée.

Le document sera livré comme prévu au Congrès de tarbes.

## **X- Le point sur les accidents**

Jean-Pierre COLONNA a communiqué les chiffres de la saison 2002-2003.

On peut noter une baisse importante du nombre de déclarations d'accident qui est passé de 20.536 pour la saison 2001-2002 à 17.000 pour la saison 2002-2003.

Pour cette même saison, on ne déplore qu'un accident grave (+ de 66% d'invalidité).

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président clôt la séance à 12h25